



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :


Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 décembre 2020, la résolution no. 166-12-20 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débiteront à **19h30**.

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	1 ^{er} septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	10 novembre
2 juin	1 ^{er} décembre

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce dixième jour de décembre deux-mille-vingt.

La secrétaire-trésorière
et directrice générale,



Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifiée sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité, le 10 décembre 2020 entre 11 h 00 et 12 h 00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10 décembre 2020.



Sophie Loubert